

# PROJET MEDICAL 2015-2020

## SOCLE

### Organisation territoriale et polaire des activités

Le Projet médical à bâtir :

- doit avoir pour fondement l'amélioration de la lisibilité et de la pertinence de notre offre en réponse aux besoins de la population.
- doit assurer la prise en charge des personnes dans la proximité

## LE CONTEXTE

Dans le temps où le projet médical en cours (2010-2014) s'achève et dans l'attente de la loi santé 2015 qui s'annonce, le Directoire élargi a souhaité proposer un socle pour le projet médical 2015-2020.

C'est dans un contexte de partenariats renforcés : CHT Alliance 33, GCS de santé mentale, GCS psychiatrie publique 33 que notre stratégie doit s'ancrer.

Demain, notre environnement va subir de profondes transformations et ce à vitesse croissante : la loi santé 2015 nous annonce la création d'un service territorial de santé, l'adhésion obligatoire à un groupement hospitalier de territoire (GHT) et un redécoupage géographique des secteurs sous l'égide de l'ARS.



La planification sanitaire et médico-sociale se déploie autour de territoires de proximité définis par l'ARS dans le SROS/PRS et repris par le Conseil Général.

Le projet stratégique d'un établissement de santé spécialisé en psychiatrie se doit de rechercher une cohérence territoriale s'agissant de l'organisation polaire de ses activités.

Par cet alignement stratégique, le CH de Cadillac entend aller au devant des évolutions à venir en faisant la preuve qu'il apporte, autour de sa pratique de secteur, une offre de soins pertinente et cohérente garante de qualité et de proximité pour les patients de son territoire.

A la lumière de l'analyse des bassins de population, il s'agit donc dans le cadre des limites actuelles de compétence géographique du CH de Cadillac, de caler le découpage polaire sur les territoires de proximité définis dans le SROS/PRS.

Il en découle une nouvelle répartition de l'offre de soins en hospitalisation complète, temps partiel et ambulatoire.

Une réflexion basée sur l'hospitalisation de proximité pour les structures de la CUB et de Bazas oriente ces unités vers la prise en charge des patients dans des unités ouvertes, principalement dédiées à l'hospitalisation libre.

L'accueil des patients dans des unités fermées, orientées principalement sur l'hospitalisation sous contrainte, sur le site central nous engage à une redéfinition de leur dimensionnement et de leur configuration architecturale.

La réorientation des unités extérieures et le redimensionnement des unités du site central contribuent de ce fait à une recherche d'amélioration des conditions d'exercice des professionnels de santé.

Le socle de ce projet médical entend également souligner l'existence d'un accueil de géronto-psychiatrie ainsi que conforter le développement du pôle UMD qui s'étoffe en 2016 d'une UHSA de 40 lits.

Dans ce contexte, la pédo-psychiatrie doit de même pouvoir apporter une réponse unifiée, qui assure son positionnement dans le cadre du service territorial de santé par un regroupement de tous les intervenants au sein d'un pôle unique.



## ORGANISATION DE L'OFFRE D'HOSPITALISATION COMPLETE

- Dans un premier temps il est impératif de vérifier que les structures d'hospitalisation complète présentes sur la CUB permettent d'accueillir les patients de ces territoires.

D'après les données présentées par le SIREM, les 88 lits des structures CUB permettent d'accueillir les patients en soins libres de ces territoires.

Un schéma de principe est travaillé sur la base :

- d'une localisation en proximité des patients en soins libres sur l'ensemble des territoires (CUB élargie, Cadillac, Bazas).
- d'un accueil des patients en soins sous contrainte dans des unités fermées de 18 lits sur le site de Cadillac.

La possibilité d'accueillir des patients sous contrainte, après stabilisation, dans les unités ouvertes délocalisées est maintenue, ainsi que la primauté de l'orientation des patients en fonction de leur état clinique.

Le calcul des capacités socle s'entend hors chambres d'isolement qui retrouvent leur usage thérapeutique.

Le besoin en lits s'exprime sur la base d'un taux d'occupation à 100% et d'une DMH constante, l'effort de baisse de la DMH étant à poursuivre afin d'obtenir une diminution des taux d'occupation prévisionnels.

**Le projet d'humanisation du Pôle Perspectives autour du projet 92 lits reste prioritaire dans le projet médical 2015-2020 ; ainsi que le projet UHSA.**

## Tableau capacitaire

		Capacités soles
	<b>Pole CUB Rive-Droite</b>	
Unités ouvertes	Gravières	24
	CPL	30
Unités fermées	Pinel	18
	Broca	17
<b>ss-total</b>		<b>89</b>
	<b>Pole CUB Sud Ouest</b>	
Unité ouverte	CVO	34
Unité fermée	Tosquelles	21
<b>Ss-total unités sectorisées</b>		<b>52</b>
intersectoriel	Parchappe	29
<b>ss-total</b>		<b>84</b>
	<b>Pole Sud Gironde</b>	
Unités ouvertes	PMP	25
	Raynier	17
Unité fermée	Charcot	18
<b>Ss-total unités sectorisées</b>		<b>60</b>
intersectoriel	UCS	20
<b>ss-total</b>		<b>80</b>
	<b>Pole UMD</b>	
	UMD	86
	USIP	14
	UHSA	40
<b>ss-total</b>		<b>140</b>
	<b>Pole Perspectives</b>	
intersectoriel	Regis	35
	Trelat	32
	Daumezon	31
	Seglas	15
<b>ss-total</b>		<b>113</b>
<b>Total</b>		<b>506</b>

- Réflexion sur la prise en charge des adolescents (moins de 18 ans)

L'unité de 20 lits du CHCP (Upsilon) a ouvert récemment pour accueillir les 6-16 ans. Cependant cette création se réalise partiellement par redéploiement de moyens et entraîne donc la fermeture du Centre de Crise (10 lits). 5 lits de crise sont toutefois relocalisés au CHCP.

Le Directoire élargi acte le principe de conserver une offre de 5 lits au CH de Cadillac pour les patients mineurs de plus de 15 ans. Toutefois, il est indispensable de travailler un projet de prise en charge spécifique tant architectural que soignant. Ces lits dédiés pourraient être relocalisés sur la nouvelle unité UCS sur le site central ou sur une autre unité à définir (hors les unités d'admission de la CUB). Un projet médical spécifique, distinct de celui de l'unité d'accueil, devra associer les psychiatres adultes et les pédo-psychiatres.

En 2013, 2584 journées de patients mineurs ont été réalisées sur le CH de Cadillac sur plusieurs UF, soit l'équivalent de 4.5 lits.

Au terme d'une réflexion sur la prise en charge des jeunes majeurs présentant des états limites, il a été décidé de mobiliser les ressources transversales de l'établissement (éducateurs, ergothérapeutes, SASS...) afin de soutenir les équipes des unités d'admission. Par ailleurs, il sera recherché des partenariats avec d'autres structures (John Bost, Montalier...) afin de développer des projets de parcours de soins pour ces patients.

- Réflexion sur le positionnement stratégique du CH de Cadillac concernant l'accueil des Urgences

L'accueil en Urgence des patients relevant du CH de Cadillac est assuré directement par l'hôpital pour les 2/3 d'entre eux, par dérogation et à l'intérieur d'un cadre conventionnel le SECOP accueille en Urgence une partie des patients de la CUB.

L'évaluation des patients et l'indication d'hospitalisation hors d'un cadre programmé est réalisée dans les CMP, par les équipes de liaison intervenant aux Urgences MCO du Sud Gironde et de la Clinique Rive-droite ou bien au SECOP.

Le Directoire élargi propose que le groupe projet médical étudie la possibilité de :

- Renforcer le lien avec les Urgences de la Clinique Rive-Droite
- Développer une plus grande autonomie du CH de Cadillac, en particulier en systématisant les admissions directes pour les patients déjà évalués (notamment en CMP)

## HARMONISATION DE L EQUIPEMENT TERRITORIAL

Il est procédé à une répartition des équipements par pôle en fonction du nouveau découpage territorial.

Les places d'hospitalisation à temps partiel sont recalculées en intégrant les 19 places libérées en 2013 par la fermeture des HJ dans les pavillons et ce sur la base de l'indice population pondéré par les possibilités d'accueil des locaux existants.

### Pôle CUB Rive-Droite

- ❖ **Le CMP de Cenon**
- ❖ **Le CATTP « Les Iris » sont rattachés au Pôle CUB Rive Droite.**
  
- CMP Créon
- CMP Bordeaux Bastide
- CMP Lormont
- UGPA
- CATTP « émergence » Créon
- CATTP Bordeaux Bastide/Lormont
- HJ des Gravières 14 places **(augmentation de 4 places)**
- HJ patients atteints de syndrome dépressif 15 places
- SAFT
- Psychiatrie de liaison

### Pôle CUB Sud Ouest

- ❖ **Afin de couvrir le canton de Belin-Beliet, le Pôle CUB Sud Ouest devra relocaliser et adapter le CMP de Cestas (Cestas/ Le Barp), l'antenne de Saint Magne n'est pas maintenue.**
- ❖ **Le CMP Bordeaux Gare est rattaché au Pôle CUB Sud Ouest.**
  
- CMP Bègles
- CMP Villenave d'Ornon
- CATTP Villenave d'Ornon – structure à relocaliser -
- Escale et CASP Centujean 5 places
- HJ 18 places et HN Centujean 9 places
- CATTP Falret

## Pôle Sud Gironde

Le pôle prendra en charge les patients du canton de Targon au CMP de Cadillac.

Le projet du pôle est de renforcer le CMP de Langon, ce qui nécessitera une relocalisation de cette structure et de maintenir en proximité des antennes de consultation. Un projet doit être écrit en fonction du nouveau découpage.

- CMP Cadillac
- CMP Langon
- Antenne Bazas
- Antenne La Réole
- CATTP Langon/Cadillac
- **HJ Cadillac 17 places (en augmentation de 2 places)**
- SASS
- Psychiatrie de liaison

## Pôle Perspectives

### ❖ HJ La Rivière Bleue 15 places

- **HJ Regain 18 places (en augmentation de 8 places)**

Un projet institutionnel pour l'hospitalisation de jour pourrait être travaillé dans le cadre du projet médical, ce projet pourrait permettre d'orienter cet outil vers des prises en charge relais, plus courtes et plus ciblées. L'intérêt de garder un temps d'accueil plus long pour certains patients est réaffirmé, mais des structures plus légères de type « Clubs » pourraient être proposées.

Le Directoire élargi préconise un temps d'évaluation à mi-parcours du Projet médical afin de valider ou de rectifier cette répartition aussi bien concernant l'HC que le temps partiel et l'ambulatoire.

Cette réflexion a été confrontée à une analyse de faisabilité basée sur les effectifs en poste au 1<sup>er</sup> semestre 2014.

Le temps d'élaboration du Projet médical devra inclure une phase de concertation approfondie avec les professionnels de santé concernés par des changements d'affectations afin que soient notamment limités les impacts négatifs sur les organisations professionnelles/personnelles de ces agents.

## Annexe 1 Liste des communes par territoire de santé du SROS/PRS

### Territoire de la CUB Rive Droite

33003 AMBARES-ET-LAGRAVE  
33004 AMBES  
33013 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX  
33032 BASSENS  
33033 BAURECH  
33049 BEYCHAC-ET-CAILLAU  
33059 BLESIGNAC  
33061 BONNETAN  
33065 BOULIAC  
33083 CAMARSAC  
33084 CAMBES  
33085 CAMBLANES-ET-MEYNAC  
33096 CARBON-BLANC  
33099 CARIGNAN-DE-BORDEAUX  
33118 CENAC  
33119 CENON  
33140 CREON  
33141 CROIGNON  
33145 CURSAN  
33165 FARGUES-SAINT-HILAIRE  
33167 FLOIRAC  
33201 HAUX  
33234 LATRESNE  
33245 LIGNAN-DE-BORDEAUX  
33249 LORMONT  
33252 LOUPES  
33263 MADIRAC  
33293 MONTUSSAN  
33330 POMPIGNAC  
33335 LE POUT  
33349 QUINSAC  
33363 SADIRAC  
33381 SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX  
33397 SAINTE-EULALIE  
33408 SAINT-GENES-DE-LOMBAUD  
33431 SAINT-LEON  
33433 SAINT-LOUBES  
33434 SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND  
33483 SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC  
33487 SAINT-VINCENT-DE-PAUL  
33496 SALLEBOEUF  
33505 LA SAUVE  
33518 TABANAC  
33534 LE TOURNE  
33535 TRESSES  
33554 YVRAC

Bordeaux-Bastide

### Territoire de la CUB Sud Ouest

33023 AYGUEMORTE-LES-GRAVES  
33037 BEAUTIRAN  
33039 BEGLES  
33077 CABANAC-ET-VILLAGRAINS  
33080 CADAUJAC  
33090 CANEJAN  
33109 CASTRES-GIRONDE  
33122 CESTAS  
33125 SAINT MAGNE  
33206 ISLE-SAINT-GEORGES  
33213 LA BREDE  
33238 LEOGNAN  
33274 MARTILLAC  
  
33448 SAINT-MEDARD-D'EYRANS  
33454 SAINT-MORILLON  
33474 SAINT-SELVE  
33501 SAUCATS  
  
33550 VILLENAVE-D'ORNON  
33830 BELIN-BELIET  
Bordeaux gare

## Territoire du Sud Gironde

33002 AILLAS	33155 ESCAUDES
33007 ARBANATS	33156 ESCOUSSANS
33008 ARBIS	33158 LES ESSEINTES
33017 AUBIAC	33163 FALEYRAS
33020 AURIOLLES	33164 FARGUES
33021 AUROS	33169 FLOUDES
33024 BAGAS	33170 FONTET
33025 BAIGNEAUX	33171 FOSSES-ET-BALEYSSAC
33026 BALIZAC	33175 FRONTENAC
33027 BARIE	33176 GABARNAC
33030 BARSAC	33178 GAJAC
33031 BASSANNE	33180 GANS
33036 BAZAS	33187 GIRONDE-SUR-DROPT
33040 BEGUEY	33188 GISCOS
33043 BELLEBAT	33189 GORNAC
33044 BELLEFOND	33190 GOUALADE
33046 BERNOS-BEAULAC	33195 GRIGNOLS
33048 BERTHEZ	33197 GUILLOS
33050 BIEUJAC	33202 HOSTENS
33053 BIRAC	33204 HURE
33054 BLAIGNAC	33205 ILLATS
33057 BLASIMON	33212 LABESCAU
33060 BOMMES	33215 LADAUX
33066 BOURDELLES	33216 LADOS
33068 BOURIDEYS	33221 LAMOTHE-LANDERRON
33072 BRANNENS	33223 LANDERROUAT
33074 BROUQUEYRAN	33224 LANDERROUET-SUR-SEGUR
33076 BUDOS	33225 LANDIRAS
33081 CADILLAC	33226 LANGOIRAN
33087 CAMIRAN	33227 LANGON
33092 CANTOIS	33231 LAROQUE
33093 CAPIAN	33232 LARTIGUE
33095 CAPTIEUX	33235 LAVAZAN
33098 CARDAN	33237 LEOGEATS
33102 CASSEUIL	33239 LERM-ET-MUSSET

33103 CASTELMORON-D'ALBRET  
33105 CASTELVIEL  
33106 CASTETS-EN-DORTHE  
33107 CASTILLON-DE-CASTETS  
33111 CAUDROT  
33112 CAUMONT  
33113 CAUVIGNAC  
33115 CAZALIS  
33116 CAZATS  
33117 CAZAUGITAT  
33120 CERONS  
33121 CESSAC  
33129 CLEYRAC  
33130 COIMERES  
33131 COIRAC  
33135 COURPIAC  
33136 COURS-DE-MONSEGUR  
33137 COURS-LES-BAINS  
33139 COUTURES  
33144 CUDOS

33241 LESTIAC-SUR-GARONNE  
33244 LIGNAN-DE-BAZAS  
33247 LISTRAC-DE-DUREZE  
33250 LOUBENS  
33251 LOUCHATS  
33253 LOUPIAC  
33254 LOUPIAC-DE-LA-REOLE  
33255 LUCMAU  
33258 LUGASSON  
33270 MARIMBAULT  
33271 MARIONS  
33275 MARTRES  
33276 MASSEILLES  
33277 MASSUGAS  
33278 MAURIAC  
33279 MAZERES  
33282 MERIGNAS  
33283 MESTERRIEUX  
33287 MONGAUZY  
33288 MONPRIMBLANC

33150 DIEULIVOL

33152 DONZAC

33289 MONSEGUR

33291 MONTAGOU DIN

33292 MONTIGNAC

33294 MORIZES

33299 MOURENS

33304 NEUFFONS

33305 LE NIZAN

33306 NOAILLAC

33307 NOAILLAN

33308 OMET

33310 ORIGNE

33311 PAILLET

33316 PELLEGRUE

33323 LE PIAN-SUR-GARONNE

33327 PODENSAC

33329 POMPEJAC

33331 PONDAURAT

33334 PORTETS

33336 PRECHAC

33337 PREIGNAC

33343 PUJOLS-SUR-CIRON

33345 LE PUY

33346 PUYBARBAN

33352 LA REOLE

33353 RIMONS

33355 RIONS

33357 ROAILLAN

33358 ROMAGNE

33359 ROQUEBRUNE

33361 RUCH

33367 SAINT-ANDRE-DU-BOIS

33372 SAINT-ANTOINE-DU-QUEYRET

33379 SAINT-BRICE

33391 SAINT-COME

33392 SAINTE-CROIX-DU-MONT

33398 SAINT-EXUPERY

33399 SAINT-FELIX-DE-FONCAUDE

33400 SAINT-FERME

33403 SAINTE-FOY-LA-LONGUE

33404 SAINTE-GEMME

33409 SAINT-GENIS-DU-BOIS

33411 SAINT-GERMAIN-DE-GRAVE

33418 SAINT-HILAIRE-DE-LA-NOAILLE

33419 SAINT-HILAIRE-DU-BOIS

33427 SAINT-LAURENT-DU-BOIS

33428 SAINT-LAURENT-DU-PLAN

33429 SAINT-LEGER-DE-BALSON

33432 SAINT-LOUBERT

33435 SAINT-MACAIRE

33438 SAINT-MAIXANT

33440 SAINT-MARTIAL

33443 SAINT-MARTIN-DE-LERM

33446 SAINT-MARTIN-DU-PUY

33450 SAINT-MICHEL-DE-CASTELNAU

33452 SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET

33453 SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE

33457 SAINT-PARDON-DE-CONQUES

33463 SAINT-PIERRE-D'AURILLAC

33464 SAINT-PIERRE-DE-BAT

33465 SAINT-PIERRE-DE-MONS

33479 SAINT-SEVE

33481 SAINT-SULPICE-DE-GUILLERAGUES

33482 SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS

33484 SAINT-SYMPHORIEN

33491 SAINT-VIVIEN-DE-MONSEGUR

33504 SAUTERNES

33506 SAUVETERRE-DE-GUYENNE

33507 SAUVIAC

33508 SAVIGNAC

33510 SEMENS

33511 SENDETS

33512 SIGALENS

33513 SILLAS

33515 SOULIGNAC

33516 SOUSSAC

33520 TAILLECAVAT

33523 TARGON

33533 TOULENNE

33536 LE TUZAN

33537 UZESTE

33543 VERDELAIS

33547 VILLANDRAUT

33549 VILLENAVE-DE-RIONS

33552 VIRELADE

## Annexe 2 : Données activité

sources:

insee recensement 1/01/2014

fichier RIMP 2013

	population	HL			Rappel socle	
		FA	Journées	besoin lits	capacité	TO socle
CUB Rive Droite	194143	539	18593	51		
CUB Sud Ouest	145976	332	11329	31		
Sud Gironde	148260	338	9819	27		
Hors secteur			4338	12		
			44079	121	130	93%

  

	population	Soins sous contrainte				
		FA	Journées	besoin lits		
CUB Rive Droite	194143	227	11171	31		
CUB Sud Ouest	145976	176	7720	21		
Sud Gironde	148260	162	6799	19		
Hors secteur			5093	14		
			30783	85	94	90%

Etude SIREM